



Supervision bancaire de la BCE : évaluation des risques pour 2019

1 Introduction

Le recensement et l'évaluation des risques auxquels font face les entités soumises à la surveillance prudentielle sont essentiels à la réussite de la supervision bancaire. L'analyse des risques constitue aussi le fondement de la définition des **priorités prudentielles**, dans le cadre du processus régulier de planification stratégique.

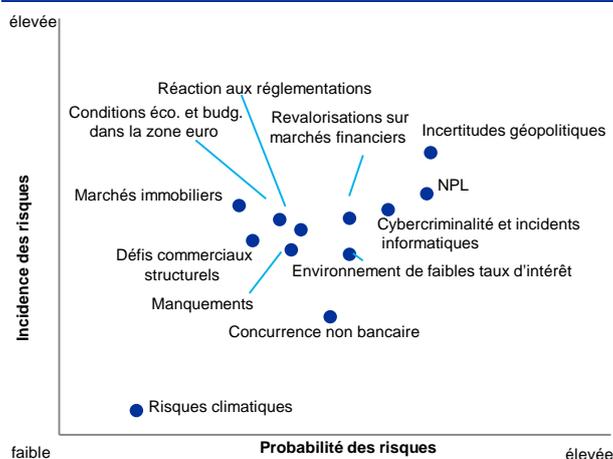
La supervision bancaire de la BCE réalise chaque année un exercice de recensement et d'évaluation des risques en étroite collaboration avec les autorités compétentes nationales (ACN). L'analyse repose sur des données provenant de nombreuses sources, notamment les équipes de surveillance prudentielle conjointes (*Joint Supervisory Teams*, JST) et les fonctions micro et macroprudentielles horizontales. Elle s'inspire également des échanges menés avec les banques et les autres autorités compétentes.

2 Cartographie des risques réalisée par le MSU pour 2019

Les principaux résultats de l'exercice d'évaluation des risques sont présentés dans la cartographie des risques effectuée par le mécanisme de surveillance unique (MSU) (cf. figure 1). Cette cartographie illustre les grands facteurs de risque à l'œuvre dans le système bancaire de la zone euro, sur un horizon de deux à trois ans, en fonction des dimensions probabilité et incidence. Les facteurs de risque ne doivent pas être considérés de façon isolée, car ils peuvent en déclencher d'autres et se renforcer mutuellement. La cartographie des risques réalisée par le MSU fournit une vue d'ensemble de la zone euro qui ne met en évidence que les principaux facteurs de risque. Elle ne vise pas à présenter une liste exhaustive des risques pesant sur les banques supervisées.

Figure 1

Cartographie des risques réalisée par le MSU pour 2019



Sources : BCE et autorités compétentes nationales (ACN).

Les trois principaux facteurs de risque pour le système bancaire de la zone euro sont : les incertitudes géopolitiques ; les encours de prêts non performants (*non-performing loans*, NPL) et leur possible accumulation future ; la cybercriminalité et les incidents informatiques. Ils sont suivis par la réévaluation des risques sur les marchés financiers, l'environnement de faibles taux d'intérêt et les réactions des banques aux réglementations.

Par rapport à l'an dernier, les risques provenant des conditions économiques et des situations budgétaires dans la zone euro ont nettement baissé, essentiellement du fait d'une dynamique conjoncturelle favorable. En revanche, les incertitudes géopolitiques et les risques de revalorisation sur les marchés financiers ont augmenté. Les progrès de la numérisation accentuent les risques liés aux systèmes informatiques actuels des banques et aux cyberattaques.

3 Principaux facteurs de risque

Les incertitudes géopolitiques constituent un risque croissant pour les marchés financiers mondiaux et pour les perspectives économiques de la zone euro. Les incertitudes politiques se sont renforcées récemment dans certains pays de la zone euro. En ce qui concerne le Brexit, les contours exacts de la période de transition et des accords de retrait doivent encore être déterminés. Les banques et les autorités de surveillance doivent poursuivre l'élaboration de plans d'urgence et les préparatifs en tenant compte de tous les scénarios possibles. Les préoccupations suscitées par le Brexit couvrent un large éventail de risques, par exemple en matière de continuité opérationnelle et de transition, de continuité des contrats, d'arbitrage réglementaire dû aux différences entre réglementations nationales ou de répercussions macroéconomiques. Le risque de perturbations importantes de l'accès aux services financiers de la zone euro est limité, mais une éventuelle fragmentation du secteur pourrait nuire à son efficacité. En outre, les préoccupations relatives à une montée du protectionnisme commercial se sont intensifiées. Si les droits de douane

introduits à ce jour ne devraient avoir que de faibles effets macroéconomiques directs dans la zone euro, toute escalade des litiges commerciaux ferait peser un risque substantiel. De plus, des évolutions défavorables dans certaines économies de marché émergentes pourraient avoir une incidence négative sur l'environnement macroéconomique ou les marchés financiers de la zone. Enfin, le risque de fragmentation réglementaire au niveau mondial constitue une vulnérabilité supplémentaire.

Malgré une amélioration notable de la qualité des actifs ces dernières années, **les niveaux élevés de NPL** restent une source d'inquiétude pour un grand nombre d'établissements de la zone euro. À travers les lignes directrices publiées par la BCE sur ces prêts, les banques présentant un niveau élevé de NPL ont été tenues d'approuver des stratégies de traitement de ces encours. Les efforts consentis jusqu'à présent ont permis de réduire les NPL de façon significative, le ratio de NPL des établissements importants ayant diminué de 8 % en 2014 à 4,9 % au quatrième trimestre 2017. Le niveau agrégé actuel des NPL reste cependant nettement trop élevé par rapport aux normes internationales et de nouveaux efforts doivent être accomplis pour traiter le problème des NPL de façon adéquate dans la zone euro. Les encours élevés de NPL font peser des contraintes sur les bilans, la rentabilité et les fonds propres des banques¹. C'est pourquoi le traitement des encours existants de NPL des banques, notamment par le suivi de leurs efforts de réduction, reste une des grandes priorités de la supervision bancaire européenne.

En outre, l'actuelle quête de rendement pourrait **accroître la probabilité d'une accumulation future de NPL**. Les banques de la zone euro ont fait état d'un assouplissement des critères d'octroi des crédits aux entreprises et des prêts au logement consentis aux ménages au premier trimestre 2018². Qui plus est, les prêteurs semblent s'intéresser à des secteurs présentant plus de risques. Les émissions de prêts à destination d'emprunteurs déjà endettés ont nettement augmenté dans la zone euro après la forte baisse enregistrée pendant la crise financière mondiale, les prêts « à clauses allégées » représentant désormais deux tiers du volume des financements. Enfin, certaines banques de la zone signalent une forte progression des prêts non garantis aux ménages.

La cybercriminalité et les incidents informatiques constituent un défi croissant pour les banques, ce qui souligne la nécessité, pour elles, d'investir dans leurs systèmes informatiques. Les banques sont soumises à des pressions de plus en plus fortes pour moderniser le cœur de leur infrastructure informatique afin de rationaliser leur organisation, de réduire leurs coûts, d'améliorer la qualité de l'expérience client et de devenir plus efficaces, également dans le but de devenir plus compétitives face aux sociétés Fintech/Bigtech. Les banques font face, en outre, à un nombre toujours plus élevé de menaces informatiques. Les incidents de cyber-sécurité peuvent entraîner des pertes financières, avoir des ramifications

¹ Les [Lignes directrices pour les banques en ce qui concerne les prêts non performants](#), BCE, mars 2017, fournissent davantage d'informations sur l'incidence négative des NPL sur les prêts bancaires.

² Cf. l'enquête BCE sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro (disponible en anglais uniquement), [Euro area bank lending survey](#).

indirectes, voire un effet systémique, même si les établissements importants n'ont, à ce jour, déclaré aucun incident majeur. Quelques banques ont cependant signalé qu'une partie de leurs systèmes internes avaient été compromis pendant un certain temps avant qu'une intrusion ne soit détectée, ce qui pourrait permettre à des acteurs mal intentionnés de causer des dommages graves.

Le risque d'une **revalorisation** abrupte et significative des risques sur les marchés financiers s'est accru depuis l'an dernier. La quête de rendement s'est poursuivie sur les marchés internationaux, soutenue par le dynamisme des conditions et des perspectives économiques mondiales ainsi que par une liquidité abondante. La hausse des valorisations d'actifs, tendues dans certains segments, spécialement sur le marché boursier des États-Unis, a ainsi été renforcée. Dans le même temps, les primes de risque sont restées modérées. Les perturbations liées au pic de volatilité enregistré en février 2018 sur les actions américaines montrent non seulement la sensibilité actuelle du sentiment de marché mais aussi sa capacité à assimiler des ajustements rapides. Une telle évolution a également été observée dans les tensions sur le marché des obligations souveraines italiennes, déclenchées par les pressions politiques survenues en mai 2018 en Italie, qui se sont propagées à certains rendements souverains de la zone euro et sur les cours des actions bancaires. L'intensification des risques géopolitiques peut aggraver le risque d'une éventuelle revalorisation. Les banques en subiraient les retombées essentiellement par le biais de leurs portefeuilles d'instruments comptabilisés à la juste valeur, des exigences en matière de garanties et des coûts liés à la levée de fonds propres ou de liquidité. Une revalorisation des risques pourrait cependant avoir aussi des effets de second tour en raison de son incidence négative sur la situation macroéconomique et budgétaire de la zone euro. De plus, dans un scénario extrême, une revalorisation majeure coïncidant avec d'autres événements graves pourrait également menacer **la solvabilité des contreparties centrales** (CCP) et poser ainsi un risque systémique³.

Plusieurs années de **faibles taux d'intérêt** ont pesé sur les revenus d'intérêts des banques et entraîné une modification du comportement de leurs clients, ce qui a influé sur la structure de leur bilan⁴. Si, dans l'ensemble, les revenus nets d'intérêts des banques de la zone euro se sont plutôt maintenus l'an dernier, ils ont fortement diminué dans les établissements opérant selon certains modèles d'activité. Les revenus nets d'intérêts agrégés devraient augmenter en 2019 et 2020, sous l'effet d'une hausse des volumes et d'une amélioration des marges brutes. De nombreux établissements importants s'attendent toutefois à ce que leurs bénéfices restent peu élevés au cours des prochaines années.

La plupart des **initiatives réglementaires** d'après-crise dans la sphère financière étant désormais en cours de finalisation, le rythme des réformes s'est légèrement ralenti. Cependant, certaines réglementations doivent encore être mises en œuvre

³ Dans la cartographie des risques réalisée par le MSU pour cette année, le facteur de risque « solvabilité des CCP » a été intégré aux « Revalorisations des risques sur les marchés financiers ».

⁴ Les évolutions ayant une influence sur le risque de taux d'intérêt encouru par les banques sont, notamment : le passage de dépôts à terme à des dépôts à vue, le remboursement anticipé des prêts au logement et la préférence des acquéreurs de logement pour les taux fixes plutôt que variables.

en droit européen. Malgré une diminution de l'incertitude réglementaire, les banques doivent poursuivre l'adaptation de leurs modèles d'activité pour pouvoir opérer dans le nouvel environnement. Certes, une réglementation plus stricte contribue à conserver un système bancaire résilient et stable à moyen et à long terme. À court terme, toutefois, elle peut remettre en cause la rentabilité des établissements et faire peser des risques sur le secteur bancaire : les banques peuvent, par exemple, ne pas s'adapter assez rapidement ou remettre à plus tard des décisions ou des investissements stratégiques.

Les perspectives de croissance économique se sont notablement améliorées dans la zone euro, ce qui a contribué à la diminution des risques dans le secteur bancaire. Si l'expansion économique devrait se poursuivre à moyen terme, la faiblesse des perspectives de croissance potentielle constitue une vulnérabilité toujours plus forte, les pénuries de main-d'œuvre et les contraintes pesant sur la production risquant de ralentir la reprise actuelle. La mise en œuvre de réformes structurelles dans les pays de la zone euro doit être accélérée. **La soutenabilité de la dette du secteur public** s'est renforcée, en moyenne, dans la zone euro, essentiellement en raison des hausses du PIB. Malgré la reprise conjoncturelle actuelle, les stocks de dette continuent de présenter des déséquilibres importants dans plusieurs pays, ce qui les rend vulnérables à une éventuelle réévaluation du risque souverain.

Le financement de l'**immobilier résidentiel** demeure une activité cruciale pour les banques de la zone euro : il représentait environ 40 % du PIB de la zone en 2017. Globalement, cette activité est restée stable depuis l'an dernier et affiche une tendance légèrement positive. Cependant, du fait de l'existence de poches de vulnérabilité, certaines banques de la zone euro sont exposées à des risques. Dans de nombreux pays de la zone, les emprunteurs ont tendance, depuis quelque temps, à privilégier une période de fixation du taux plus courte. Cette préférence déplace le risque de taux de leur côté et, si leurs charges d'intérêt augmentent, accroît le risque de crédit pour les banques. En outre, l'endettement élevé ou en hausse des emprunteurs fait douter de leur capacité à rembourser leurs prêts en cas de retournement du cycle. De forts ratios prêt/valeur (*loan-to-value ratios*, LTV) subsistent, de sorte que les pertes peuvent être conséquentes en cas de défaut. Un assouplissement des critères d'octroi de nouveaux prêts, concernant les ratios LTV et les ratios de service de la dette, pourrait avoir renforcé le risque de crédit.

Les banques du MSU sont exposées à plusieurs autres risques qui méritent l'attention des autorités prudentielles.

- **Risque de manquements à la déontologie de la part des banques.** En dépit de la baisse des pertes liées au risque de mauvaise conduite, le nombre d'incidents de ce type était en hausse en 2017. La combinaison d'un durcissement de la réglementation sur la protection des données et de l'actuelle quête de rendement pourrait entraîner une augmentation du nombre de cas.
- **Les défis commerciaux d'ordre structurel** renvoient aux faiblesses structurelles de l'environnement dans lequel les banques du MSU mènent leurs activités et à la rigidité de leurs structures de coûts, qui réduit leur efficacité. Le

système bancaire de la zone euro n'est pas encore entièrement intégré. Cette situation peut créer des obstacles à la consolidation transfrontière ou à l'allocation optimale des fonds propres et des liquidités et empêcher les banques de la zone de profiter pleinement des économies d'échelle, entraînant une inégalité de traitement au sein de l'UE et au niveau international.

- **La concurrence non bancaire** s'intensifie à mesure que les sociétés Fintech, les compagnies d'assurance et d'autres acteurs accèdent aux marchés du crédit. Son incidence sur les marges sur prêts semble toutefois encore limitée et devrait rester faible sur la période d'évaluation des risques. D'aucuns s'inquiètent aussi de la concurrence accrue que pourraient exercer les « Bigtech » (grandes entreprises technologiques ayant accès à de vastes bases de données clients et capables de pénétrer le secteur des services financiers).
- **Les risques climatiques**, pour leur part, ne constituent pas une menace pour la stabilité financière de la zone euro à court terme. Cependant, les banques peuvent subir les effets indirects, mais néanmoins tangibles, d'événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus graves ou de la transition en cours vers une économie sobre en carbone. Les phénomènes climatiques pourraient entraîner des destructions dans les secteurs d'activité auxquels les banques sont exposées (l'agriculture, par exemple) ou détruire les garanties qu'elles détiennent. En outre, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait avoir des répercussions sur certains secteurs économiques (comme celui des combustibles fossiles, les secteurs à haute intensité d'énergie, les services collectifs, les transports et la construction). Les banques doivent donc prendre les mesures appropriées pour gérer leur exposition à ces secteurs.

© Banque centrale européenne, 2018

Adresse postale 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Téléphone +49 69 1344 0
Site Internet www.bankingsupervision.europa.eu

Tous droits réservés. La reproduction à des fins pédagogiques et non commerciales est autorisée moyennant indication de la source.

Veuillez consulter le [glossaire du MSU](#) (uniquement disponible en anglais) pour toute question terminologique.